



## Interrogatoire à domicile d'un mineur de 12 ans sans présence pal

Par **flamm**, le **07/09/2016** à **16:11**

bonjour

est ce légal que 2 gendarmes interrogent un mineur de 12 ans dans sa maison , alors qu'il s'y trouve seul sans présence parentale ? . J 'ai retrouvé mon fils dans un état de sidération émotionnelle et bien sur il leurs a "avoué" la faute , alors que son discours avec nous est autre ....

J'ai filmé mon fils dans cet état de sidération émotionnelle .... A t-on des recours possible ?

Cordialement

Flamm